



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Rèsen
au
Monite
belge***20087475***Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le 22.07.2020
[Signature]
GreffeN° d'entreprise : **0418 954 282**

Nom

(en entier) : **Garage Thiry**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Route de Gerasa 9, 6723 Habay-La-Vieille****Objet de l'acte : Démissions et nominations**

Extrait du procès verbal de la réunion de l'assemblée générale du 14 juillet 2020:

"Démission des administrateurs

PREND ACTE de la démission des personnes suivantes qualité d'administrateur :

-G.A.M. IMMO SRL, représentée par Madame Michèle Thiry, représentante permanente ;

-Monsieur Michel Thiry ; et

-Monsieur Georges Thiry.

Ces démissions prennent effet à compter de ce jour.

DECIDE de donner une décharge provisoire à ces administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

Les actionnaires seront appelés à se prononcer sur la décharge à donner à ces administrateurs pour l'exercice de leur mandat, à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Nomination de plusieurs administrateurs

DECIDE de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateur :

(a) Monsieur Benjamin Kontz, domicilié rue Jean-Pierre Pier, 7 à 2333 Luxembourg ; et

(b) Monsieur Arnold Thomas Kontz, domicilié Boulevard Charles Marx, 19 à 2130 Luxembourg.

Ces mandats d'une durée indéterminée prennent effet à compter de ce jour.

En application de l'article 9 des statuts de la société, chaque administrateur dispose du pouvoir de signature individuelle.

Messieurs Benjamin Kontz et Arnold Thomas Kontz, ici présents, acceptent leur mandat et déclarent que rien ne s'oppose à cette acceptation.

Rémunération des nouveaux administrateurs

DECIDE que le mandat de ces nouveaux administrateurs sera exercé à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Procuration

DECIDE de donner tous pouvoirs à Monsieur Jean-Philippe Weicker et Mesdames Sandrine Paraire et Inès Verboogen, collaborateurs au sein de BDO Legal SCRL, dont le siège social est établi Da Vincilaan, 9 E.6 à 1930 Zaventem, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0892.456.715 (RPM Bruxelles, tribunaux néerlandophones), agissant séparément, avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge."

Pour extraits conformes,

Jean-Philippe Weicker

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/07/2020 - Annexes du Moniteur belge